Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 2 (1873)

Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis divers.

1° Ceux qui ne renverront pas ce numéro, seront considérés comme abonnés.

2° Les changements de domicile devront être notifiés au plus tôt possible au gérant du journal.

3° Nous rappelons aux instituteurs que la *Revue de la Suisse catholique* leur est accordée pour 4 fr. au lieu de 7 fr.

4° Aux mêmes bureaux que ceux du *Bulletin*, se publient la *Liberté*, le seul organe quotidien des catholiques de la Suisse française, abonnement 20 fr.; l'*Ami du peuple*, journal semi-quotidien et le *Bulletin de l'Association de Pie IX* qui paraît une fois par moi.

5° Comme nous n'avons reçu aucune observation au sujet de la modification proposée aux questions à traiter dans l'assemblée générale, le changement sera regardé comme accepté.

—

Nous avons reçu un nouveau travail de M. Marcel, le savant auteur des *Premiers principes d'éducation*.

La dernière publication de M. Marcel a pour titre: *La raison contre la routine dans l'enseignement des langues*. Nous nous proposons d'en donner un compte-rendu dans un prochain numéro, ainsi que des derniers travaux de M. Théodore, notre cher ami et collaborateur.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — La Conférence des instituteurs de la Glâne a décidé d'adresser à M. le Directeur de l'instruction publique les remerciements les mieux mérités en reconnaissance de l'incessante sollicitude qu'il voue au corps enseignant fribourgeois, et dont le dernier vote du grand conseil a été une éclatante manifestation.

Voici la teneur de cette adresse:

Romont, le 19 décembre 1872.

A M. le Directeur de l'Instruction publique, à Fribourg.

Monsieur le Directeur,

Dès le premier jour de votre installation au poste de directeur de l'Instruction publique, vous avez eu à cœur de vous montrer le protecteur naturel, l'ami dévoué du corps enseignant.

Professant le principe que les plus belles idées n'ont de valeur que par leur réalisation, vous avez sans délai procédé à la mise en action de vos sentiments de bienveillance et de vos projets de perfectionnement.

L'initiative de l'amélioration du sort des instituteurs vous appartenait de droit. Le conseil d'Etat et le grand conseil, si infatigablement occupés à frayer les chemins du bien-être à nos populations, se sont associés d'instinct à votre généreux élan. Le résultat de vos efforts a dépassé notre attente dans un moment où nous nous estimions heureux que la patrie voulût bien accepter notre part de dévouement comme faible compensation des sacrifices qu'elle s'impose pour le bien commun.

Recevez-en l'assurance, Monsieur le Directeur, nous répondrons à votre sollicitude par un redoublement de zèle dans l'accomplissement des devoirs qui nous incombent.

Nous saisissons avec bonheur cette nouvelle occasion de vous offrir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments de vive reconnaissance, et d'inaltérable dévouement.

(Suivent les signatures.)

— Nous regrettons que le manque de place nous empêche de publier la lettre que M. Progin, instituteur à Neirivue vient d'adresser à la *Liberté,* au nom des instituteurs de la Haute-Gruyère, pour répondre à une calomnie répandue à leur endroit. On avait dit que les instituteurs n'étaient pas satisfaits de l'amélioration apportée récemment, par le Grand Conseil, à leur position. L'auteur de la lettre dément ce bruit et témoigne sa reconnaissance pour l'intérêt que notre corps législatif a manifesté dans cette circonstance au corps enseignant.

PRUSSE. — Voici un fait à signaler aux partisans de l'instruction obligatoire et laïque, qui tendent à prussifier la France. La commune de Schalbach, canton de Fénétrange, ancien département de la Meurthe, est composée de 800 habitants, dont 150 sont calvinistes ou luthériens. Sous le règne français; les écoles étaient séparée. Chaque culte avait la sienne. Les Prussiens, pour favoriser, selon leur coutume, la minorité protestante, qui leur paraît plus sympathique, viennent de décider que le maître d'école protestant ferait la classe aux enfants catholiques.

La mesure a été préparée et prise à la dérobée. Les pères de famille, avertis à la dernière heure du piége, se sont refusés avec indignation d'exposer leurs enfants à perdre la foi sous la férule d'un sectaire, connu depuis longtemps par ses accointances avec les associations allemandes de propagande protestante, qui ont

préparé le chemin à l'invasion et à l'annexion prussienne. Le conseil municipal et le maire ont réclamé unanimement contre cet arrangement insolite, qui lèse les conscience et trouble le village. Ils n'obtinrent qu'une injonction impérieuse de l'accepter sans délai et saus restriction. Le curé, ex-aumônier de l'hôpital de Phalsbourg, où il a bravement rempli son devoir pendant le siége, s'est offert de tenir lui-même l'école ou de payer un maître provisoire.

Le directeur du Cercle de Sarrebourg, lni répondit d'un air courroucé : Vous n'avez aucun droit à l'école. Elle dépend uniquement de l'autorité civile. Nous voulons mélanger les cultes, par économie et pour arriver à leur fusion, en habituant les enfants des différentes confessions à vivre de la même vie intellectuelle et morale. Nous commeunçns par votre paroisse où l'occasion se présente ; mais nous étendrons la mesure à toutes les écoles mixtes. Nous l'exécuterons envers et contre tous. Nous briserons les oppositions locales et briderons l'influence du clergé. Car notre système d'administration est une machine qui ne tolère de résistance dans aucun rouage. »

Les parents, menacés d'être punis, ont mis leurs enfants en pension dans les villages voisins, où ils fréquentent les écoles catholiques. Ce droit sacré leur est contesté. L'ordre a été donné de dresser la liste des récalcitrants et de les frapper d'amende et de prison.

Tous, sans exception aucune, se sont déclarés prêts à souffrir cette persécution pour défendre leurs croyances et rester soumis aux lois de l'Eglise, qui interdisent les écoles hérétiques. Ils ont envoyé une pétition à l'autorité supérieure, pour se plaindre de l'arbitraire dont ils sont les victimes et pour demander justice.

L'évêque de Nancy a hautement appuyé leurs réclamations. Elles n'ont abouti qu'à un redoublement de sévérité. Défense vient d'être faite aux instituteurs catholiques du voisinage de recevoir des enfants de Schalbach. Les parents sont tous frappés d'amendes et menacés de prison. Chaque deux jours arrive au village une nouvelle sommation du kreisdirector de Sarrebourg, un catholique et noble Bavarois au service prussien qui presse les autorités locales de sévir avec rigueur et d'obtenir à tout prix la fréquentation de l'école protestante. Le *Journal officiel* de Metz a constaté trop tôt le triomphe de l'école mixte en Lorraine, en signalant l'exemple de Schalbach, qui est, au contraire, la plus honorable protestation contre cette persécution hypocrite et odieuse.

Espérons que les catholiques de ce village persisteront dans leur résistance et amèneront, par leur fidélité indomptable, les représentants trop zélés de Bismark à tenir compte de leurs droits et devoirs religieux dans l'éducation de leurs enfants.

— La pénurie des instituteurs se fait vivement sentir en Prusse, ce qui ne peut guère étonner lorsqu'on connaît la pénible position qui est faite à la plupart des membres enseignants de ce pays.

595 places d'instiiuteurs et 474 places de sous-instituteurs sont vacantes. En outre, 1,792 places sont occupées par des instituteurs ne possédant pas les certificats voulus.

Il existe des centaines d'écoles comptant plus de cent élèves qui est le maximum légal. Il y en a beaucoup qui ont jusqu'à 250 élèves. Il faudrait 700 nouveaux instituteurs, seulement pour le district d'Oppeln.

Dans le district de Magdebourg, 56 places sont vacantes.

Dans les anciennes provinces de la Prusse, il y a encore aujourd'hui 1,926 instituteurs qui ont des appointements de 50 à 100 thalers ; (le thaler vaut 3 fr. 75 centimes) 3,673 ont de 100 à 125 thalers ; 4,588 ont de 125 à 150 thalers ; 6,097 de 200 à 250 et enfin 3,724 ont de 200 à 300 thalers. En tout, il y a 30,519 instituteurs pans l'ancienne Prusse qui n'ont que de 50 à 300 thalers de traitement.

Fribourg. — Imprimerie catholique suisse.